



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Récépissé n°2009-596/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,
Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :
cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com ;
www.cerclohada.burkinapmepmi.com

SEMINAIRE DE FORMATION AU DROIT OHADA (BURKINA FASO)

14, 15 et 16 juin 2010

THEME :

**QUELQUES ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUES DE LA
MISE EN ŒUVRE DU TRAITE OHADA ET DES ACTES
UNIFORMES DERIVES**

Date et lieu de la formation

Cette session de formation aura lieu du **14 au 16 juin 2010** à Ouagadougou au Burkina Faso (Lieu : Salle VIP du RAN Hôtel SOMKETA)

Bénéficiaires de la formation

Cette formation s'adresse aux *Avocats du Barreau du Burkina Faso et des autres Barreaux d'Afrique et d'ailleurs mais aussi aux autres auxiliaires de justice (notaires, huissiers de justice), aux juristes d'entreprises (banques, assurances, commerce etc.) et à toute autre personne intéressée.*

Objectifs de la formation

Les objectifs poursuivis par cette session de formation visent à permettre aux participants de :

- Mesurer le rôle de l'avocat dans la mise en œuvre du nouveau droit des affaires de l'OHADA ;



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Récépissé n°2009-596/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,
Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :
cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com ;
www.cerclohada.burkinapmepmi.com

- Comprendre les méandres pour mieux utiliser la procédure de saisine de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- Cerner les problèmes posés par l'application de l'Acte uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, et les solutions apportées par la jurisprudence ;
- Maîtriser les questions juridiques et pratiques liées à la mise en œuvre de la procédure de Règlement préventif.

Résultats attendus

Cette session de formation permettra à terme aux participants, de mieux appréhender les difficultés d'application du droit OHADA en vue :

- d'une meilleure contribution à l'œuvre d'uniformisation de la jurisprudence OHADA ;
- d'une plus grande célérité dans le traitement des dossiers de procédure concernant le droit OHADA ;
- d'une meilleure défense des intérêts de leurs clients ;
- d'une meilleure compréhension des modes de saisine de la CCJA.

Programme de la formation

<p>1^{er} jour 9h à 15h30</p>	<ul style="list-style-type: none">✚ 08h45mn : Accueil et installation des participants✚ 08h50mn : Mot de bienvenue ✚ Matinée : (8h30-12h30 avec une pause café de 10h à 10h30) <p><u>Thème 1 : Le rôle de l'Avocat dans l'administration de la justice en droit OHADA</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>L'Avocat, auxiliaire de justice en droit OHADA</i>• <i>L'Avocat, acteur de la justice en droit OHADA</i>• <i>L'Avocat et le coût de la procédure devant la CCJA</i> <p><u>Pause déjeuner : 12h30 - 13h30</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Après-midi : (13h30 à 15h30) <p><u>Thème 2 : La procédure de saisine de la CCJA</u></p>
---	--



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Récépissé n°2009-596/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,
Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :
cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com ;
www.cerclohada.burkinapmepmi.com

	<ul style="list-style-type: none">• Mode de saisine de la CCJA• Délais de saisine de la CCJA• Déroulement de la procédure devant la CCJA <p>(30 à 45 minutes de questions-débats) après Exposé du module de formation</p>
<p>2^{ème} jour 8h30 à 15h30</p>	<p><u>Thème 3 : Aspects Juridiques et pratiques de l'Acte uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et Voies d'Exécution</u></p> <p>➤ <u>Matinée</u> : (8h30-12h30 avec une pause café de 10 à 10h30)</p> <p><u>Module I : Questions pratiques liées à la procédure d'injonction de payer</u></p> <p>(30 à 45 minutes de questions-débats) après Exposé du module de formation</p> <p><u>Pause déjeuner : 12h30 - 13h30</u></p> <p>➤ <u>Après-midi</u> : (13h30 à 15h30)</p> <p><u>Module II : Questions pratiques de la réforme des voies d'exécution</u></p> <p>(30 à 45 minutes de questions-débats après Exposé sur le Module de formation)</p>



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Récépissé n°2009-596/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,
Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :
cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com ;
www.cerclohada.burkinapmepmi.com

3^{ème} jour

8h30 à 15h30

➤ **Matinée :**

(8h30-10h30 avec une pause café de 10 mn à 10h30)

THEME 4 : Questions pratiques et juridiques liées à la mise en œuvre de la procédure de règlement préventif

10h 30-11h 30 : Dédicace des ouvrages du Formateur:

1. L'Etat, Justiciable en droit OHADA, Collection "Droit au Service du Développement", 1ère Ed. mai 2010;
2. La saisie-attribution des créances du droit OHADA et ses applications jurisprudentielles, Collection "Droit au Service du Développement", Novembre 2009;
3. Jurisprudence Thématique, Commentée et Annotée de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA", Collection Droit au Service du Développement", mars 2008.

11h-12h : Cérémonie officielle de remise du « Répertoire quinquennal de jurisprudence OHADA 2000-2005 » du Prof. Joseph Issa Sayegh aux différentes structures professionnelles (Avocats, Notaires, Huissiers, Juristes de Banques Etc..) en présence du représentant de Coopération française au travers du PAIJ.

Pause déjeuner : 12h30 à 13h30

➤ **Après-midi :** (13h30 à 15h30)

- **Cérémonie de clôture/Remise des Attestations de Formation**

 **Formateur**

Félix ONANA ETOUNDI

- **Magistrat ;**
- **Docteur d'Etat en Droit des Affaires ;**
- **Expert Juridique International Spécialisé en Droit des Affaires ;**
- **Enseignant-Chercheur en Droit des Affaires dans les Universités et Grandes Ecoles du Cameroun et de Côte d'Ivoire ;**
- **Formateur à l'ERSUMA ;**
- **Assistant Juriste à la CCJA**